



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°36 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251216-251216_36-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Mise à jour du tableau des emplois

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE ;

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M57 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs ;
- **Considérant** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 28/11/2025 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de la Commune sont créés, et par parallélisme des formes, sont supprimés par le Conseil Municipal.

Compte tenu du transfert des compétences à compter du 1^{er} janvier 2026, il est nécessaire de procéder à la suppression des emplois listés ci-après :

Suppression de postes – Transfert de la Régie de l'eau et de l'assainissement	
3 postes à temps complet de fonctionnaires :	
-	1 technicien principal de 1 ^{ère} classe
-	1 adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe
-	1 technicien principal de 2 ^{ème} classe
1 poste à temps complet d'agent contractuel de droit public :	
-	1 directeur de la régie
10 postes à temps complet de droit privé :	
-	1 responsable d'exploitation
-	1 responsable du service de gestion des abonnés
-	1 chargé de production / traitement ; adjoint au responsable d'exploitation
-	1 chargé de production / traitement-électromécanicien
-	2 chargés des réseaux
-	1 chargé de production
-	1 technicien études et travaux
-	1 gestionnaire des abonnés
-	1 agent de réseaux



Ville de Thiers

C.M.16.12.2025

- N°36 -

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la mise à jour du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Pierre CONTIE

Le Maire,

Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025



ID : 063-216304303-20251216-251216_36-DE